

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Lycée Louis ARMAND à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et (B) votre banque à débits votre compte conformément aux instructions du Lycée Louis ARMAND.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 36 ESD 566133

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : AGT COMPTABLE LP LOCMINE Adresse : 3 RUE JEAN MOULIN Code postal : 56500 Ville : LOCMINE Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
--

Signé à : Le (../../.....) :	Signature : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>
---------------------------------	--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

MERCI D'AGRAFER 1 RIB

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGT COMPTABLE LP LOCMINE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGT COMPTABLE LP LOCMINE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.